



Procès-verbal de la 107^{ème} Assemblée générale de la SMF

Vendredi 11 juin 2010 à 18:00 heures

Hôtel-Restaurant Le Chalet SA, Cortaillod

Appel

Le président, M. Pierre de Marcellis, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à chacun, et salue la présence de :

M. Jean Studer	Chef du Département de la justice, de la sécurité et des finances
M. Daniel Berger	Conseiller communal de la Commune de Cortaillod
Mme Corinne Guyot	Présidente de la Société des administrateurs et fonctionnaires des communes neuchâteloises

Membres du comité de la SMF :

Président	Pierre de Marcellis
Présents	Monique Riera, Marie-Claude Hubert, Jean-François Beraneck, Jacques Erard, Alain Tissot, Pierre Tissot
Excusé	Michel Tardin

Une trentaine de nos membres se sont excusés de ne pas être présents ce soir.

Décès :

Une minute de silence en la mémoire des membres qui nous ont quittés dans le courant de l'année, il s'agit de :

Mme Marcelle Jeanne Houriet et MM. Roland Cornu, Paul Correvon, Charles Erismann, Joseph Esseiva, Samuel Gern, Michel Giroud, Roger Petremand, Esperio Ratini, Walter Rothpletz, Pierre-Denis Rytz, Paul-André Schwab, Jean-Pierre Segessemann.

Ordre du jour :

Nous n'avons reçu aucune demande de modification de l'ordre du jour. Avec votre accord, nous souhaitons ajouter un point 4a, soit "cotisations":

1. Procès-verbal de l'assemblée générale du 5 juin 2009 à La Chaux-de-Fonds
2. Rapport du président sur l'exercice écoulé
3. Rapport du caissier et des vérificateurs des comptes, budget 2011
4. Discussion et adoption des rapports,
- 4a Cotisations
5. Nomination du comité et des vérificateurs des comptes
6. Nomination du président
7. Proclamation des jubilaires
8. Propositions
9. Divers

1/. PV. de la 106^{ème} Assemblée générale du 5 juin 2009 à La Chaux-de-Fonds

Ce rapport vous a été communiqué par le biais de feu Journal de la Fonction publique. Est-ce qu'il appelle des remarques ?

2/. Rapport du président sur l'exercice écoulé

Chers collègues,

Durant l'exercice écoulé, le comité s'est réuni à de nombreuses reprises pour se consulter, prendre position, renseigner et soutenir des collègues touchés par des difficultés, et liquider les affaires courantes.

Les membres du comité sont actifs dans diverses commissions.

Dans le cadre de la caisse de pensions prévoyance.ne, nous disposons de deux sièges. Notre vice-président Michel Tardin siège à la commission de placements et au Conseil d'administration. Une fois encore, heureusement que Michel est à la retraite, sans cela comment aurions-nous pu représenter la SMF dans les très nombreuses séances ?

Personnellement, je préside la Commission d'assurance, je participe aux séances du Bureau, présidé par M. Jean Studer, et je siège aussi au Conseil d'administration, présidé également par M. Jean Studer.

Rapport rémunération :

Ce rapport a tenté d'être présenté en commission plénière. Il figure à chaque ordre du jour, mais nous n'avons jusqu'à présent jamais réussi à le traiter étant donné que nous n'arrivons quasi jamais à épuiser les points fixés à l'ordre du jour si bien que l'on pare au plus pressé. Toutefois il n'est pas tombé dans les oubliettes. Même si nous comprenons la difficulté d'aborder ce problème, car l'enveloppe salariale n'est pas extensible – surtout par les temps qui courent –, nous devons absolument trouver une solution ; un blocage des salaires est quasi certain dès le 25^{ème} échelon.

Et lorsque nous procédons à des comparaisons cantonales ou au niveau du privé, c'est le minimum et le maximum du niveau de la classe qui sont retenus, ce qui évidemment est trompeur par le fait de ces blocages.

Retraites anticipées :

Concernant la retraite anticipée, c'est le calme plat. Nous aurions aimé pérenniser la système qui avait été mis en place et appliqué jusqu'au 31 août 2009. Malheureusement, pour des raisons de coût, le Conseil d'Etat n'est pas entré en matière.

D'autres propositions ont été faites, des pistes sont à explorer, par exemple celle de travailler un demi-jour de moins dès l'âge de 58 ans, avec garantie du salaire, possibilité de créer et de financer un plan de retraite dans le cadre de prévoyance.ne. Dans ce cas il faudra plusieurs années de cotisations pour constituer un capital qui permette un départ prématuré.

Caisse de pensions :

Le taux de couverture de notre caisse de pensions, au 31 décembre 2009, est à peine supérieur de 60%, de 60,9 précisément.

Des mesures d'assainissement ont déjà été instaurées au 1er janvier 2010, c'est le 0,2% de cotisation supplémentaire pour tous les travailleurs, mais prime payée par l'employeur.

L'employeur de son côté est passé à une cotisation supplémentaire de 1%. Cela fait en tout 1,2% de cotisation en plus de la cotisation ordinaire.

Mais ces cotisations ne sont de loin pas suffisantes pour arriver à un taux de couverture de 80% dans 20 ans, et ne soyez pas étonnés que d'autres mesures soient prises ces prochaines années. Il est trop tôt pour le moment d'avancer des chiffres. Mais beaucoup de paramètres peuvent entrer

en ligne de compte, aussi bien au niveau de la législation, comme un changement de la loi fédérale, qu'au niveau financier comme des performances extraordinaires en bourse. Mais là nous sommes plus sceptiques car la Bourse fait le yoyo dans des périodes de plus en plus rapprochées.

Salaire au mérite :

C'est comme les mauvaises herbes, difficile de s'en débarrasser.

Depuis son entrée en vigueur, nous n'avons cessé de demander son abolition car nous n'étions pas dupes. D'une part, c'est un système désuet que plus personne ne défend, d'autre part les outils permettant de quantifier le mérite n'ont jamais été mis en place, surtout que l'Etat n'a pas les moyens d'assumer ce type de système salarial, qui n'induit que frustrations.

D'ailleurs, M. Jean Studer ne cesse de le répéter, et là je reprends ses propos, "cette rémunération tient moins compte de l'engagement des collaborateurs, de leurs mérites, que des mérites de la caisse cantonale".

Une lueur d'espoir naît dans les propositions que nous avons examinées en commission plénière, le 21 mai dernier. Si tout va bien, le système sera aboli en 2012.

Santé :

Dans le cadre des commissions, M. Jean-François Béranek reste notre infatigable représentant dans le domaine de la santé, je lui donnerai la parole.

Mesures essentielles entrées en vigueur en 2010 :

- La prime de fidélité a été reportée d'une année. Bien entendu, pour les personnes qui se trouvent dans une situation financière difficile, les RH trouveront une solution.
- Le report de la retenue salariale est de 1.1%. Cette retenue était de 1.3%, mais l'employeur a pris à sa charge le 0.2% de cotisation supplémentaire à la caisse de pensions à titre de mesure d'assainissement. Son déblocage est prévu en 2012 et 2013.
- Le gel des salaires en 2010.
- La convention emploi n'a pas été reconduite.
- En compensation de toutes ces mesures, le Conseil d'Etat a accordé 3 jours de vacances supplémentaires.

Négociations en cours :

Dans la proposition salariale que nous avons en négociation avec le Conseil d'Etat, on voit qu'en 2011 le 4ème quartile est à nouveau sacrifié dans l'administration uniquement, car chez les enseignants les hautes paies ne sont pas limitées. Donc l'effort de non-progression n'est pas égal entre l'administration et l'enseignement.

Raisons pour laquelle je pense que nous ne pouvons pas sacrifier l'indexation. L'indexation, c'est le maintien du pouvoir d'achat pour tout le monde. Ces temps-ci, l'euro a perdu plus de 20%, en passant d'un change de 168 à 138. Pourtant, les prix n'ont pas baissé chez nous.

Ce n'est donc pas le moment de limiter à nouveau l'indexation. A choisir, autant une indexation pour tous que des hausses de salaires individuelles.

Journal de la Fonction publique :

Pour le moment le journal est mort. Nous devons encore boucler les comptes. En principe cela devrait être fait courant septembre 2010. Nous le regrettons vivement car ce journal était à nos yeux bien plus qu'un outil d'information, il était un ciment entre associations. Depuis sa disparition, les contacts s'espacent et c'est un peu le chacun pour soi.

L'information, nous la donnons quand il y a de la matière et ces derniers temps il n'y avait rien à proposer. L'automne dernier nous nous sommes par contre retrouvés en assemblée extraordinaire pour décider si nous quittions la table des négociations ou non. Vous avez suivi le comité pour dire qu'il fallait continuer de négocier.

Le SSP a mené une action concernant le frein à l'endettement. Pour votre comité, cette action est purement un problème politique, raison pour laquelle la SMF ne s'est pas manifestée, cela est contraire à ses statuts. Lors du référendum et l'initiative concernant la caisse de pensions, nous ne nous trouvions pas dans le même cas de figure, raison pour laquelle la SMF s'était associée aux autres syndicats. Cet objet ne concernait pas la population, mais uniquement les affiliés à la CP !

Santé :

Comme je l'ai dit tout à l'heure, M. Jean-François Béranek est notre représentant au sein de la santé et de la CCT 21. Il assume aussi un gros travail dans les commissions. Comme il connaît le sujet bien mieux que moi, je lui passe la parole.

M. Béranek indique qu'un nouveau règlement anti-harcèlement est en place, il apporte de grosses améliorations.

Le travail de notre commission a aussi consisté en :

- La mise en place d'une réglementation pour les personnes désirant travailler après 65 ans
- La distribution d'une information pour que la CCT21 soit appliquée à toutes les institutions
- La participation au traitement de 200 recours au sujet des collocations découlant du nouveau classement des fonctions

Le climat de travail est bon et constructif, une séance avec Mme Gisèle Ory est agendée.

Par contre les relations entre le SSP et la SMF sont souvent difficiles, un nouveau décompte de nos membres devient nécessaire pour réaffirmer notre poids en séance. Nous recherchons par conséquent de nouveaux membres, qu'on se le dise !

Comité :

Pour rappel, font partie du comité:

Jean-François Béranek, pour la Santé

Jacques Erard, caissier

Marie-Claude Huber

Monique Riera, secrétaire

Gérard Sommer

Michel Tardin, vice-président

Alain Tissot

Pierre Tissot

Pierre De Marcellis, président

Nous sommes donc 9 membres, alors que les statuts en prévoient douze. Cela fait plusieurs années que nous n'arrivons pas à compléter notre comité. Pas de représentant dans les districts de La Chaux-de-Fonds et du Val-de-Travers.

J'adresse ici le plus grand merci à tous mes collègues, membres du comité, pour le travail fourni et les efforts consentis afin que les séances se déroulent dans des conditions agréables, même si existent des divergences. Il faut parfois ronger son frein, mais une fois la décision prise nous travaillons dans le sens décidé.

Partie retraités :

Un grand merci à Madeleine Degol et Claude Monod, nos dévoués G.O pour le plaisir qu'ils ont su donner lors de chaque sortie.

Mais ils ont souhaité passer la main, et la relève est assurée par deux tout frais retraités, Jacques Erard, et Pierre Tissot. J'en suis certain, Jacques et Pierre sauront aussi créer l'enthousiasme, et comme toujours la participation aux sorties sera plus importante qu'à notre assemblée générale.

Il me semble que j'ai fait le tour des sujets importants. Je vous remercie de votre attention.

3/. Rapport du caissier et des vérificateurs des comptes, budget 2011

Un résumé des comptes est communiqué par Jacques Erard caissier, un excédent de dépenses de Frs 400.- figure au bilan, trop de retraités par rapport aux actifs font que les cotisations diminuent.

Une précision est demandée par un membre de l'assemblée, M. Rémy Cosandey, qui s'étonne que la contribution au financement de l'expert engagé par le SSP, dans le cadre de prévoyance ne soit pas comptabilisée. Le président Pierre de Marcellis précise qu'une réserve est constituée, mais que le montant de cette facture doit être défini en fonction du nombre des membres de chaque syndicat. Pour le moment les chiffres du SSP ne sont pas clairs.

Vérification des comptes :

Les comptes ont été vérifiés par Monique Ranieri et Willy Debely, ils en sont remerciés ainsi que Jacques Erard.

4/. Discussion et adoption des rapports

Les différents rapports n'appelant aucune discussion, ils sont acceptés à l'unanimité, décharge est donnée au comité, au caissier et aux vérificateurs.

4a/. Cotisations

Au vu des finances de la société, aucun changement ne sera effectué, la cotisation des actifs sera de Frs 60.- et des retraités de Frs 30.-.

5/. Nomination du comité et des vérificateurs des comptes

Tous les membres actuellement en place se représentent, un appel est lancé pour que le comité soit au complet. Aujourd'hui, personne ne représente le Val-de-Travers, ni le district de La Chaux-de-Fonds. Les personnes intéressées peuvent s'adresser aux membres du comité ou à son président.

En l'absence de nouveau candidat, le comité est réélu sans changement.

Les prochains vérificateurs seront Monique Ranieri, Pierre Gindraux, suppléante Madeleine Degol.

6/. Nomination du président

Sans qu'il ait à quitter la salle, M. Pierre de Marcellis est reconduit dans sa fonction de président par acclamations.

7/. Proclamation des jubilaires

Monique Riera remet les traditionnelles bouteilles à treize de nos membres méritants

Mmes Anne-Marie Deforel, Vreni Udriet-Steiner, Isabelle Weibel

MM Jean Borie, Didier Choulat, Pierangelo Devinenti, Pierre-André Jeanneret, Gabriel Monachon, Alain Perrenoud (présent), Jean-Claude Pointet, Daniel Rebetez, Philippe Stauffer (présent), Thierry Tieche

8/. Propositions

Aucune proposition écrite n'a été reçue, aucune proposition de l'assemblée.

9/. Divers

Un document concernant l'évolution salariale pour les années 2011 – 2012 – 2013 est distribué.

Deux personnes dans l'assemblée prennent la parole pour constater d'une part que le maintien de l'indexation des salaires est important, surtout pour les petits salaires et, d'autre part, qu'il est pénible de voir la baisse de la fiscalité des entreprises en regard des efforts demandés aux fonctionnaires.

Allocution de M. Jean Studer, chef du Département de la justice, de la sécurité et des finances

Le canton espère redresser ses finances, malgré une conjoncture internationale difficile. Les Etats sont endettés comme jamais en période de paix.

Comment augmenter les recettes fiscales en diminuant la fiscalité des entreprises ?

L'arrêté Bonny permettant des allègements fiscaux aux entreprises a fortement été utilisé dans ce canton. Cela a été bénéfique, puisque le nombre des emplois a été retrouvé tel qu'avant la crise horlogère des années septante.

Le projet mis en place veut que toutes les entreprises soient taxées dans le futur, mais à un taux d'imposition plus faible qu'actuellement, ce qui entraînera une augmentation certaine des rentrées fiscales des personnes morales.

Allocution de M. Daniel Berger, conseiller communal de Cortaillod

C'est un grand honneur pour la Commune de Cortaillod de vous recevoir sur son territoire.

Pour faire suite à ce qui précède, je vous informe en clin d'oeil, que nos fonctionnaires ont bénéficié du paiement d'une retenue salariale grâce aux bons résultats des comptes de la commune. Et si j'avais à formuler une remarque à la fin de cette assemblée, je dirais que je souhaite à votre société de conserver cet esprit positif dans ses luttes pour le bien de ses membres.

Le président remercie les orateurs de leurs présentations et adresse un merci particulier à Madeleine Degol pour ses plaisantes décorations.

La séance est levée à 19h15.

Société des magistrats, fonctionnaires et employés de l'Etat de Neuchâtel
Le rédacteur,
Pierre Tissot
Montezillon, le 26 mai 2011